

GROUPE

1

HERBICIDE

Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC

Concentré émulsifiable

COMMERCIAL

USAGE AGRICOLE

Herbicide de postlevée pour la suppression de la folle avoine, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'ivraie de Perse, de l'avoine spontanée, des graines de l'alpiste des Canaries spontané, du millet commun et de l'échinochloa pied-de-coq dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge.

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX).

PRINCIPE ACTIF:

Pinoxadène 100 g/L

Contient du Cloquintecet-mexyl en raison de 25 g/L comme phytoprotecteur

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION: 35806 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET: 0,5 - 1000 L

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148
--

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. **CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.**

MISES EN GARDE

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Nocif si ingéré.
3. Peut irriter les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on utilise ce produit.
4. Ne pas mettre en contact avec les yeux ou la peau. Éviter tout contact avec les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparation.

Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermés. Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques prémélangés avec un système fermé l'application. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

5. Laver ses gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours.
6. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
7. Enlever les vêtements contaminés immédiatement après avoir utilisé ce produit. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Suivre à la lettre les directives figurant sur cette étiquette pour manipuler et appliquer le produit.
8. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement ou l'application.
9. NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
10. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de forte pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans une pièce bien aérée. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Garder à l'écart des engrais.

ÉLIMINATION

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

ÉLIMINATION DU CONTENANT:

CONTENANTS RECYCLABLES

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

CONTENANTS RECHARGEABLE:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

GROUPE	1	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC

Concentré émulsifiable

COMMERCIAL

USAGE AGRICOLE

Herbicide de postlevée pour la suppression de la folle avoine, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'ivraie de Perse, de l'avoine spontanée, des graines de l'alpiste des Canaries spontané, du millet commun et de l'échinochloa pied-de-coq dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge.

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX).

PRINCIPE ACTIF:

Pinoxadène 100 g/L

Contient du Cloquintecet-mexyl en raison de 25 g/L comme phytoprotecteur

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION: 35806 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET: 0,5 - 1000 L

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

****Étiquette de brochure****

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148
--

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.

MISES EN GARDE

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Nocif si ingéré.
3. Peut irriter les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on utilise ce produit.
4. Ne pas mettre en contact avec les yeux ou la peau. Éviter tout contact avec les vêtements.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparation. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermés l'application. Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques prémélangés avec un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

5. Laver ses gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours.
6. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
7. Enlever les vêtements contaminés immédiatement après avoir utilisé ce produit. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Suivre à la lettre les directives figurant sur cette étiquette pour manipuler et appliquer le produit.
8. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement ou l'application.
9. NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
10. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans une pièce bien aérée. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Garder à l'écart des engrais.

ÉLIMINATION

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

ÉLIMINATION DU CONTENANT:

CONTENANT RECYCLABLE

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

CONTENANTS RECHARGEABLE:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC est un herbicide systémique de postlevée pour la suppression sélective de la folle avoine, de la sétaires verte, de la sétaires glauque, de l'ivraie de Perse, de l'avoine spontanée, des graines de l'alpiste des Canaries spontanée, du millet commun et de l'échinochloa pied-de-coq dans les champs de blé de printemps, de blé dur et d'orge des provinces des Prairies et à l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la paix).

Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC est absorbé par les feuilles et est rapidement transporté vers les points de croissance des feuilles et des tiges. Il est essentiel de bien couvrir les

mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace. Les graminées vulnérables en croissance active cessent de se développer dans les 48 heures suivant le traitement. Selon l'espèce, les conditions de croissance et la concurrence de la culture, les feuilles et les points végétatifs jaunissent en une à trois semaines suite à l'application du produit. La décoloration et la perte de vigueur se poursuivent jusqu'au brunissement et à la suppression complète, de trois à cinq semaines après l'application.

Bien que Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges, Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC peut être mélangé en cuve à un vaste éventail d'herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour obtenir un spectre d'activité élargi dans les champs de blé de printemps, de blé dur et d'orge. Voir la section sur les « MÉLANGES EN CUVE DE Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES » et se référer à la section sur le mélange en cuve approprié.

MODE D'EMPLOI

CULTURES: blé de printemps, blé dur et orge.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique..

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps, de blé dur et d'orge.

Ne pas effectuer plus d'une application par année.

Observer un intervalle minimal de 60 jours après le traitement avant la récolte de grain et de paille et de 30 jours après le traitement pour la récolte de foin. Attendre au moins 7 jours avant de laisser paître des animaux dans des champs traités avec Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC.

Ne pas appliquer sur des cultures autres que le blé de printemps, le blé dur ou l'orge, car celles-ci seront endommagées. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver vers des champs adjacents ensemencés avec des cultures autres que le blé de printemps, le blé dur ou l'orge. Ne pas traiter le blé de printemps, le blé dur ou l'orge contre-ensemencé avec du fourrage. Ne pas appliquer Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC sur des cultures extrêmement vulnérables comme l'avoine cultivée, le millet commun, le millet rouge, le millet à couronne ou les graines de l'alpiste des Canaries.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65% de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons de pulvérisation:

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- pulvérisateur à main ou à dos et traitement localisé

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:
			Habitat Terrestre:
Pulvérisateur agricole	Blé dur, Blé de printemps et Orge		1
Aérienne	Blé dur, Blé de printemps et Orge	Voilure fixe ou Voilure tournante	25

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquettes des produits d'association.

RENSEIGNEMENTS SUR LA ROTATION DES CULTURES

Aucune culture ne peut être ensemencée au cours d'une même année dans les champs traités avec Herbicide FMC Pinxadène 100 EC. Toutefois, il n'existe aucune restriction concernant la rotation des cultures pour l'année suivant l'application de Herbicide FMC Pinxadène 100 EC.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: folle avoine, sétairie verte, sétairie glauque, ivraie de Perse, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontané, millet commun et échinochloa pied-de-coq.

Les graminées vivaces telles que le chiendent ne seront pas supprimées.

MOMENT DU TRAITEMENT

CULTURE/MAUVAISES HERBES*	STADE DE CROISSANCE** (ZADOKS ou BBCH)
BLÉ DE PRINTEMPS BLÉ DUR ORGE	Stade 1 feuille jusqu'au stade de la feuille étendard (11, 20 à 37)
FOLLE AVOINE SÉTAIRES VERTE et GLAUQUE AVOINE SPONTANÉE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉ MILLET COMMUN ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ	Stade 1 à 6 feuilles, avant la 4 ^e talle (11, 20 à 16, 23)

* Lorsqu'un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges est ajouté au mélange en cuve, toujours consulter l'étiquette de cet herbicide avant l'utilisation.

** Ne pas appliquer après le stade de la feuille étendard.

Pour un résultat optimal, appliquer Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC sur des mauvaises herbes en pleine croissance. Une application hâtive permettra de maximiser le rendement de la culture en réduisant la concurrence exercée par les mauvaises herbes. Toutefois, les mauvaises herbes qui lèvent après l'application de Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC ne seront pas supprimées.

Lorsque les mauvaises herbes sont affectées par une sécheresse, la chaleur, une fertilité insuffisante, un excès d'eau ou des températures froides prolongées, l'efficacité du traitement risque d'être réduite ou retardée après l'application de Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC, seul ou en association avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra une suppression optimale si l'application de Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.

Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC utilisé seul peut être appliqué une heure avant la pluie.

Ne pas appliquer sur une culture affectée par des conditions telles que le gel, une fertilité faible, une sécheresse, un excès d'eau, une maladie ou des dommages causés par des insectes, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.

TAUX

Appliquer le taux recommandée Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC et d'Adjuvant Merge^{MD} ou Carrier dans 50 à 100 L d'eau à l'hectare pour l'application terrestre et dans au moins 30 L d'eau à l'hectare pour l'application aérienne. Lorsque Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC est utilisé avec un produit d'association, lire les recommandations relatives à la quantité minimale d'eau à utiliser sur l'étiquette du produit d'association.

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	TAUX	
BLÉ DE PRINTEMPS BLÉ DUR ORGE	IVRAIE DE PERSE	Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC Adjuvant Merge OU Carrier	400 mL/ha 700 mL/ha 0,5% v/v
	FOLLE AVOINE SÉTAIRES VERTE ET GLAUQUE AVOINE SPONTANÉE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉ MILLET COMMUN ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ	Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC Adjuvant Merge OU Carrier	600 mL/ha 700 mL/ha 0,5% v/v

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MÉLANGES EN CUVE AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Pour la suppression à large spectre des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC peut être mélangé en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, tel qu'indiqué dans le tableau suivant. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître la liste des mauvaises herbes à feuilles larges supprimées, les taux à utiliser, le moment du traitement, les directives particulières quant aux cultures subséquentes et aux délais d'attente avant de laisser paître le bétail et les recommandations relatives à des mauvaises herbes particulières.

Produit d'association ¹	Taux de produit
Herbicide Refine ^{MD} SG ²	30 g/ha
Herbicide Refine SG + MCPAEster ³ 500	30 g/ha + 560 - 700 mL/ha
2,4 D Ester (formulation 600)	990 mL/ha
MCPA Amine (formulation 500)	840 mL à 1,1 L/ha
MCPA Ester (formulation 500)	840 mL à 1,1 L/ha
MCPA Ester (formulation 600)	700 à 920 mL/ha
¹ Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.	
² L'ajout d'agents tensio-actifs autres qu'Adjuvant Merge ou Carrier n'est pas requis.	
³ Répression de la sétaire verte seulement.	

Une réduction de la suppression de l'échinochloa pied-de-coq peut être observée lorsque Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC est mélangé en cuve avec ces herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges.

Au moment du mélange en cuve, mettre les herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges en premier; ajouter ensuite Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC, puis l'adjuvant Merge ou Carrier.

Pour connaître le taux appropriée Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC et d'adjuvant Merge ou Carrier, se référer à la section « Taux » de l'étiquette.

La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec ces mélanges s'ils sont appliqués dans des conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

DIRECTIVES DE MÉLANGE PAR VOIE TERRESTRE:

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur et le remplir à moitié d'eau. Mettre l'agitateur ou le système de dérivation en marche.
2. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, ajouter le produit EN PREMIER – avant d'ajouter Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC – et agiter pendant 2 ou 3 minutes.
3. Ajouter la quantité appropriée Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC.
4. Agiter pendant 2 ou 3 minutes.
5. Ajouter la quantité appropriée d'Adjuvant Merge ou Carrier.
6. Agiter pendant 1 ou 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau, puis maintenir une agitation constante.
7. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
8. **Utiliser la suspension tout de suite après sa préparation.**

DIRECTIVES D'APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE:

1. Volume d'eau: 50 à 100 litres à l'hectare.
2. Buses: On recommande l'emploi de buses à jet éventail à 80 ° ou 110° pour une couverture optimale. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses en jet à cône creux.
3. Pression: 275 à 310 kPa.
4. Appliquer uniformément à une vitesse de 6 à 8 km/h, en évitant le chevauchement des passages. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR – APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE:

Nettoyage avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser Herbicide FMC Pinxadène 100 EC, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Nettoyage après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. Pour éviter tout dommage subséquent à d'autres cultures, éliminer toute trace Herbicide FMC Pinxadène 100 EC de l'équipement de mélange et de pulvérisation immédiatement après la pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent, puis les rincer avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation à conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provincial/territorial.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Directives concernant l'application par voie aérienne

Appliquer Herbicide FMC Pinxadène 100 EC seul ou en mélange en cuve (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés et homologués pour l'application par voie aérienne) dans au moins 30 L d'eau à l'hectare.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial/territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Appliquer dans au moins 30 L d'eau à l'hectare.

Ne pas appliquer lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

Dans la mesure du possible, alterner le Herbicide FMC Pinoxadène 100 EC ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance;

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC au 1-833-362-7722.

Les noms de produits marqués ^{MD} et ^{MC} sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.